



Séance plénière du 25 juin 2018

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2018

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 8 juin 2018,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 12 et 13 juin 2018,

Vu l'avis du bureau en date du 18 juin 2018,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu :

### DELIBERE

La Décision modificative n° 1 pour 2018 présente un budget supplémentaire qui s'élève à 2,8 M€, équilibré en dépenses et en recettes.

Elle permet d'intégrer au budget le résultat de clôture (14,54 M€). Contrairement aux autres années, il n'y a pas de report de 2017 compte tenu de la gestion pluriannuelle que la Région applique également aux dépenses de fonctionnement désormais.

Ainsi, hors réaménagement de la dette, le budget 2018 modifié (en intégrant le résultat 2017 et le budget supplémentaire) s'élève à 1,434 Md€ contre 1,431 Md€ au budget primitif.

La décision modificative permet également de procéder à des ajustements d'autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE).

### **1/ Les ajustements des autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE)**

L'Exécutif régional propose la création ou la modification d'AP/AE pour un montant de 193,15 M€ dont 87,91 M€ en investissement (AP) et 105,24 M€ en fonctionnement (AE). Certaines d'entre elles se traduiront en crédits de paiement dès 2018.

Ces AP/AE concernent très majoritairement :

- Le secteur des transports : 143 M€ dont près de 70 M€ en investissement pour les travaux sur les petites lignes ferroviaires : le CESER note l'engagement de la Région pour éviter la suppression de ces lignes mais il faudra s'assurer que le co-financement de l'Etat prévu à hauteur de 50 % soit effectif ;
- La formation professionnelle (26 M€) pour abonder certaines autorisations d'engagement (rémunération des stagiaires, parcours vers la qualification et l'emploi) et pour ouvrir une AE au titre du PIC 2018 Pôle Emploi, 6 050 entrées en formation supplémentaires étant prévues.
- L'apprentissage (7,8 M€) pour la restructuration et l'extension de l'hébergement du CFA de la CMA de l'Indre-et-Loire et la restructuration du Pôle automobile du CFA de la CMA de l'Indre.

Le CESER note également l'ouverture d'une AE de 0,500 M€ pour la mise en œuvre d'actions nouvelles dans le cadre de la stratégie régionale de l'Economie sociale et solidaire qui sera proposée à l'assemblée en juin 2018. Le CESER rendra un avis spécifique sur cette stratégie de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait avoir des précisions sur quelques ouvertures d'AP/AE :

- Une AP de 5 M€ pour le développement de l'hôtellerie-restauration à Chaumont.

Quel est le coût global de ce projet que la Région souhaite soutenir ? Quel est le montage juridique ?

- Une AE de 0,500 M€ pour une Assistance de maîtrise d'Ouvrage Contrat de Performance Energétique (CPE) dans 80 lycées pour « engager une nouvelle étape en matière d'efficacité énergétique ». Cela signifie-t-il que les objectifs en termes d'efficacité énergétique ne sont pas atteints ? Pourquoi se limiter à 80 lycées ?

- Une AE « Santé-environnement » de 0,150 M€ pour la réalisation d'une étude relative aux perturbateurs endocriniens pour une réalisation en 2019 ou 2020. Les travaux scientifiques menés sur le sujet au niveau international et national montrent les risques liés à l'exposition à certaines substances présentes dans de nombreux produits courants (cosmétiques, peintures, conserves, jouets...). En outre, dans le cadre de la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens et du Plan santé Environnement 3, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail publie chaque année une série de substances susceptibles de présenter des risques.

Quelle serait la plus-value d'une étude au niveau régional ? Sur quels secteurs porterait-elle ?

Enfin, quelques modifications d'AP/AE sont proposées pour les fonds européens afin d'assurer la programmation rapide de certains projets présentés par les bénéficiaires en tenant compte de leur avancement afin d'éviter le dégageant d'office. D'autres modifications interviendront lors de la DM n°2 en octobre 2018 après révision en cours de la maquette financière du Programme Opérationnel.

Le CESER, qui est représenté au sein du comité de suivi des fonds européens, est très préoccupé par le risque de dégageant d'office compte tenu de la faiblesse de certains taux de programmation et de certification pour plusieurs actions. Pourquoi certains projets ne décollent-ils pas ? Quelles sont les difficultés ?

Il s'interroge par ailleurs sur la réorientation possible des crédits européens prévus sur la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf-sur-Loire (40 M€) si ce projet est reporté.

## **2/ Le projet de DM1 en crédits de paiement**

- **Des recettes en diminution** (- 11,75 M€ par rapport aux prévisions budgétaires)

Plusieurs ajustements à la baisse sont proposés pour :

- Le produit de la CVAE qui devrait être très inférieur aux prévisions (- 16 M€) malgré la reprise. Le CESER avait déjà souligné les évolutions erratiques et difficiles à comprendre de cette recette. Comment la Région pourrait-elle mieux anticiper les fluctuations de la CVAE ?

- Le produit du Fonds de compensation de la TVA (- 2,1 M€) pour tenir compte du niveau d'investissement réalisé en 2017.

- L'emprunt : - 11,8 M€.

Ces diminutions sont atténuées notamment par le versement du solde du fonds exceptionnel pour l'action économique des Régions (8,5 M€), dont une partie a été versée en 2017 (7,32 M€).

Par ailleurs, des recettes supplémentaires relatives aux interventions régionales sont inscrites (+ 9 M€). Elles proviennent de l'Etat au titre du Plan d'Investissement des compétences et du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. La Région bénéficiera également de nouvelles recettes versées par le Syndicat Mixte de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir. Ces recettes ont-elles vocation à devenir pérennes ? Et pour quelles raisons les autres départements ne sont-ils pas concernés ?

- **Les dépenses supplémentaires**

En fonctionnement, les dépenses supplémentaires s'élèvent à 10 M€.

Elles concernent majoritairement la formation professionnelle (+ 14 M€) pour la mise en œuvre du Plan Investissement Compétences, avec une participation financière de l'Etat.

Quelques ajustements à la hausse sont également prévus pour les lycées, les formations sanitaires et sociales : ils n'appellent pas de remarque particulière.

Dans le domaine de la culture, le CESER note l'inscription de quelques crédits supplémentaires pour des opérations nouvelles (lancement du Pass jeune, financements des premiers projets labellisés dans le cadre du 500<sup>ème</sup> Anniversaire de la Renaissance). Pour le reste, il s'agit de crédits supplémentaires pour financer le reste à mandater de 2017, la Région ne pratiquant plus les reports de crédits.

S'agissant des moyens généraux, le CESER note le recrutement à partir de septembre 2018 de :

- 175 postes d'agents titulaires à déployer dans les lycées ;
- 100 contrats Uniques d'Insertion Parcours Emploi Compétences (nouveau dispositif qui remplace les contrats aidés).

Ces créations visent à compenser la disparition des contrats aidés<sup>1</sup>. Pour le CESER, ces contrats CUI-PEC doivent être une première étape et déboucher sur une formation qualifiante.

Ces hausses sont compensées par une baisse globale de 10,5 M€ de dépenses sur le bloc transports grâce notamment à la renégociation de la convention TER qui a permis de dégager des économies (- 11,7 M€).

En investissement, il est proposé de diminuer globalement les dépenses de 7,32 M€.

Les domaines concernés par les baisses sont les transports (- 5,2 M€), l'enseignement supérieur (- 2,9 M€) et le remboursement du capital de la dette (- 1,4 M€).

Le CESER s'interroge sur le statu quo s'agissant des grandes opérations qui étaient jugées prioritaires par la Région : Chartres-Orléans et Orléans-Châteauneuf-sur-Loire pour lesquelles plusieurs études ont été financées et des fonds européens prévus (Orléans-Châteauneuf-sur-Loire). Le CESER ne souhaite pas que ces grands projets structurants soient remis en cause par le choix de la Région de reprendre des lignes TET et de sauvegarder les petites lignes.

Au-delà de l'inscription d'une avance remboursable de 0,300 M€ en faveur de l'aéroport de Tours, non prévue au Budget primitif, se pose la question plus globale de la stratégie régionale en matière d'aéroport. L'abandon du projet de Notre Dame des landes et les réflexions en cours au niveau régional (projet de l'aéroport de Saint-Denis-de-l'Hôtel d'ouvrir des liaisons commerciales avec l'Europe, projet de plateforme aéro-industrielle et aéronautique à Châteaudun) doivent amener à se poser des questions sur le rôle des collectivités dans ce domaine dans le cadre du SRADDET. Le CESER va lancer une étude sur les plateformes aéroportuaires en région Centre-Val de Loire afin d'y voir plus clair.

## **Conclusion**

La DM n°1 pour 2018 est modeste en volume. La reprise du résultat excédentaire permet à la Région de réduire l'emprunt et d'équilibrer les dépenses et les recettes.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire, la collectivité comptait 224 contrats aidés et 65 contrats d'avenir en 2017.

Selon le dispositif de contractualisation Etat-Collectivités, dit « dispositif de Cahors », décidé par l'Etat fin 2017 et introduit dans le projet de loi de finances pour 2018, les collectivités territoriales et les EPCI sont soumis à un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et doivent limiter l'augmentation de ces dépenses, « en valeur et à périmètre constant » à 1,2 % par an.

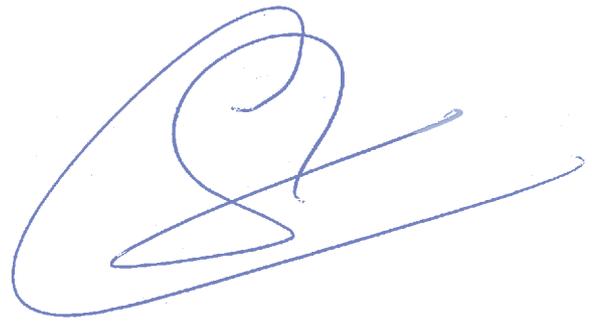
La proposition de dépenses supplémentaires de fonctionnement à hauteur de 10 M€ permettra-t-elle à la Région de tenir cette règle de 1,2 % ?

Par ailleurs, le CESER souhaiterait être destinataire du Pacte financier que la Région est appelée à signer avec l'Etat avant le 30 juin 2018.

#### **TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES ET RECETTES POUR 2018 APRES INTEGRATION DE LA DM1**

<b>DEPENSES 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL DEPENSES 2018</b>
<b>Fonctionnement dont :</b>	<b>968,15</b>	<b>10,12</b>	<b>978,27</b>
Interventions régionales	761,63	9,21	770,84
Moyens généraux	158,68	1,41	160,09
Moyens généraux financiers	35,31		
Frais financiers et autres movvts budgétaires	12,53	-0,5	12,03
<b>Investissements dont :</b>	<b>463,12</b>	<b>-7,32</b>	<b>455,8</b>
Interventions régionales	403,31	-6,06	397,25
Moyens généraux	3,17	0,14	3,31
Remboursement capital dette	56,64	-1,4	55,24
<b>TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1431,27</b>	<b>2,80</b>	<b>1434,07</b>
<b>RECETTES 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL RECETTES 2018</b>
<b>Fonctionnement dont :</b>	<b>1 170,54</b>	<b>1,47</b>	<b>1172,01</b>
Interventions régionales	90,59	9,12	99,71
Dotations Etat, fiscalité et autres participations	1 076,92	-7,65	1 069,27
Moyens généraux administration	3,03		3,03
<b>Investissements dont :</b>	<b>260,77</b>	<b>-13,22</b>	<b>247,55</b>
Interventions régionales	85,65	0,70	86,35
Dotations et autres recettes	38,82	-2,12	36,7
Emprunt	136,3	-11,8	124,5
<b>TOTAL RECETTES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1431,31</b>	<b>-11,75</b>	<b>1419,56</b>
Affectation du résultat 2017		14,55	14,54
<b>TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)</b>	<b>1431,31</b>	<b>2,80</b>	<b>1434,10</b>

Avis adopté à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

### Avis du CESER relatif à la DM1

### Intervention de Monsieur CORVAISIER

### Au nom du groupe CGT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Si cette DM2018 – 1 présente un budget supplémentaire de 2,8 m€ qui peut paraître modeste, elle n'en demeure pas moins importante eu égard aux ajustements des autorisations de programme et d'engagement.

Nous n'avons pas de difficulté à utiliser les 14,54 m€ d'excédents budgétaires 2017, nous regrettons qu'ils réduisent l'emprunt alors que notre collectivité aurait pu faire le choix de nouveaux investissements compte tenu du faible endettement de la région et des choix structurants pour le développement économique, l'emploi, et la réduction des gaz à effets de serre ....

Par exemple, ne pas différer les travaux Chartres – Voves et Orléans – Châteauneuf qui sont structurants pour les mobilités intermodales de notre région. Ces choix stratégiques auraient permis d'utiliser les 40 millions de fonds européens dont la réorientation vers la transition écologique risque d'être complexe compte - tenu des textes européens et l'urgence du calendrier. Au moins soutenons – nous les finalités environnementales de cette conversion financière dès lors que le Président du Conseil régional et le Vice-président en charge des mobilités se sont engagés à maintenir dans le temps ces choix structurants.

**Sur les recettes**, comme le Rapporteur, nous sommes très étonnés de la diminution attendue de la CVAE en pleine reprise économique et le CESER devra mener à bien une étude sur les modalités de reversements de cette taxe qui mérite d'être totalement revue et corrigée aussi bien au niveau de l'assiette que des réaffectations.

Sur les dépenses, en fonctionnement, nous approuvons la décision :

- de créer des emplois publics dans les lycées de la région (+ 175 agents + 0,87 m€) afin d'améliorer les conditions de travail des personnels

- de créer 100 contrats uniques d'insertion en remplacement des contrats aidés qui ont pour nous vocation à devenir titulaires et permanents eu égard aux besoins pérennes.

Nous approuvons les AP/ AE permettant :

- d'investir 70 m€ pour la rénovation des petites lignes dites 7 à 9. Mais nous sommes dubitatifs des dotations de l'Etat à due concurrence.

- de soutenir la recherche avec 1,3 m€ supplémentaire

Nous regrettons les baisses :

- dans l'enseignement supérieur (- 2,9 m€)

- et dans les transports.

Enfin, le dispositif nommé Cahors prouve que la loi NOTre n'est pas une nouvelle loi de décentralisation mais une loi de recentralisation puisque l'Etat encadre les politiques financières des régions tout en baissant leurs dotations générales de fonctionnement, en les privant de toute marge budgétaire en recettes et donc de choix politiques.

La CGT votera l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif à la Décision Modificative n°1 pour 2018**

**Intervention de Monsieur Jean Yves BRUN**

**Au nom du groupe : Force Ouvrière**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le Conseil Régional présente pour avis le projet de Décision modificative n°1 qui inclut un budget supplémentaire en dépenses et en recettes de 2,8 M€, la création ou la modification d'Autorisations de programmes pour 87,91 M€, d'Autorisations d'engagements pour 105,24 M€ et permet d'affecter le résultat de 14,54 M€ constaté précédemment dans le Compte Administratif 2017.

Sont surtout concerné par ces autorisations, le secteur des Transports (143 M€), la formation professionnelle (26 M€) et l'apprentissage (7,8M€).

**Le Groupe FO s'inscrit totalement dans les observations et questions émises dans le projet d'avis du Rapporteur de notre assemblée.**

Sans les reprendre toutes, nous reviendrons sur certaines :

Tout d'abord, sur la réduction de 16 M€ des recettes issues de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE). La question de l'évolution erratique de ce produit fiscal montre que, malheureusement, le tissu des entreprises implantées dans la Région reste très fragile. Notons que cette cotisation est due par les entreprises ou les travailleurs indépendants qui réalisent plus de 500 000€ de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

Puis sur l'ouverture d'une autorisation de programme de 5 M€ liée à la construction de l'Hôtel de Chaumont-sur-Loire sur le site de la ferme de Queneau : comme le rapporteur du CESER, nous nous interrogeons sur le montage financier et juridique de cette opération.

Ensuite, sans mettre en doute l'utilité sanitaire d'une étude relative aux perturbateurs endocriniens voulue par le Conseil Régional, nous nous posons la question du risque de doublon avec des études ayant déjà pu être menées en Région Centre Val de Loire.

Enfin, le groupe FO s'interroge également sur la politique que la Région entend mener en matière de transports aériens. Avec l'existence de 2 aéroports (Tours et Châteauroux) et des projets sur Saint-Denis-de-l'Hôtel et Châteaudun, la Région risque le suréquipement aéroportuaire alors que les infrastructures existantes ont toujours les plus grandes difficultés à s'équilibrer financièrement sans le concours des collectivités locales.

**Le Groupe FO votera donc favorablement l'avis présenté par le Rapporteur du CESER.**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif à la Décision modificative N° 1 pour 2018**

**Intervention de Monsieur : FRANCOIS Jean-Jacques**

**Au nom du groupe : UNSA**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'UNSA, compte tenu de la modestie de cette DM n'envisage pas une longue intervention.

**Nous notons favorablement**, l'affectation du résultat 2017 à l'encours d'emprunt et saluons la suppression des opérations reportées qui avaient tendance à compliquer l'analyse budgétaire.

Le projet d'avis, dans sa présentation, fait une distinction didactique des propositions entre autorisation d'engagement, autorisation de programme désormais ventilées au fur à mesure de leurs évolutions et les crédits de paiement qui impacteront directement le budget prévisionnel.

**Quelques observations :**

Les variations erratiques des produits de la CVAE (-16 M€) interrogent quant à leur origine

La mise en œuvre du Plan Investissement Compétence partiellement financé par l'Etat (14 M€)

La baisse globale des dépenses transport faisant suite à la renégociation de la convention TER (10,5 M€)

Confirmant l'intervention sur le compte administratif, l'UNSA renouvelle sa demande d'éclairage sur les aspects gestion du personnel de la région au regard des prévisions de recrutement.

Nous nous interrogeons, comme le projet d'avis, sur le sort qui sera réservé aux « opérations phares » de ces dernières mandatures dont nous avons dû supporter des coûts d'études successifs importants.

Bien sûr le « dispositif Cahors » limitant à 1,2% par an l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est à prendre en considération.

**L'UNSA votera en faveur de l'avis sur la DM1.**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif à la : DM 1 du budget 2018**

**Intervention de Monsieur Hubert JOUOT**

**Au nom du groupe : Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Centre-Val de Loire**

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Rapporteur,  
Chers collègues,

Le projet de décision modificative n° 1 du budget 2018, intégrant le résultat de l'excédent de fonctionnement du résultat de l'exercice 2017 pour 14,5 M€, est sans impact sur son équilibre budgétaire en dépenses et en recettes ; il retient principalement différents ajustements budgétaires en autorisations de programmes et d'engagements, et des recrutements de personnels relevant des « moyens généraux » de la région.

S'agissant des autorisations de programmes et d'engagements, le projet comporte la création ou la modification d'AP/AE pour un montant de 193,15 M€ répartis entre l'investissement pour 87,91 M€ et le fonctionnement pour 105,24 €.

Ces AP concernent le secteur des transports pour 143 M€ ; elles sont destinées à financer des travaux sur les petites lignes ferroviaires, générant des paiements dès cette année.

On peut toutefois s'interroger sur la nécessité de mettre en place, en gestion, un volume d'AP et d'AE aussi élevé, sans rapport avec le montant des paiements qui seront effectués d'ici la fin de l'exercice.

La DM 1 du budget 2017 comportait déjà la mise en place d'AP à un niveau élevé, sans rapport avec les dépenses devant intervenir en cours d'exercice.

En ce qui concerne les « moyens généraux », le projet de DM 1 prévoit :

- la création dès à présent de 175 postes d'agents titulaires à déployer dans les lycées, qui seront pourvus à partir du mois de septembre,
- 100 Contrats Uniques d'Insertion « Parcours Emploi Compétences » (CUI « PEC »).

Ces postes dont le besoin est avéré, sont financés sur cet exercice par la baisse des dépenses inscrites dans le bloc transport provenant de la renégociation de la convention TER.

La mise en place de ressources supplémentaires pour le transport ferroviaire et le personnel des lycées confirme la part importante que prennent ces deux postes de dépenses dans le budget de la région.

Nous nous associons à l'avis du rapporteur et le voterons.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

### **Avis du CESER relatif à la décision modificatif n°1 pour l'année 2018**

#### **Intervention de Madame Martine RICO**

#### **Au nom du groupe : AIESSE**

Monsieur le Vice-Président de la Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Rapporteur de l'avis,  
Mes cher-e-s collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le groupe note avec satisfaction l'engagement de la Région pour créer des emplois afin de palier aux contrats aidés, stoppés net par le gouvernement en début d'année scolaire 2017/2018.

Le CESER était intervenu pour dire combien ces emplois représentaient des missions et des tâches indispensables dans le fonctionnement des lycées comme pour la restauration, et l'internat. Le CESER a constaté le nombre de personnes touchées de plein fouet qui du jour au lendemain se sont retrouvées sans aucune perspective.

La Région a recherché des modalités palliatives pour pouvoir à la fois répondre aux attentes des usagers et diminuer les effets des décisions gouvernementales vis-à-vis des personnes employées. Toutefois, la totalité des emplois n'a pas pu être compensée.

Aujourd'hui, le groupe des associations, des institutions, de l'économie social et solidaire et de l'environnement s'interroge sur les modalités concrètes mises en œuvre par l'exécutif régional. Il voudrait comprendre comment la Région va pouvoir respecter à la fois les règles imposées de diminution d'emplois dans les collectivités et son objectif de répondre aux besoins des usagers.

Le groupe souhaite pouvoir disposer d'un point détaillé sur ce dossier et obtenir des éléments de compréhension de la stratégie envisagée sur cette question pour l'avenir. Il ne peut se satisfaire d'un engagement ou d'un constat au coup par coup. Il s'agit d'être assuré de la pérennité des prestations et de la façon dont elles seront exercées.

Par ailleurs, la question des rythmes scolaires aura un impact sur les ramassages scolaires tant sur les horaires que sur les parcours. Le Groupe se demande quelle incidence cette nouvelle organisation aura-t-elle sur le budget transport scolaire.

Au-delà du sujet budgétaire, le groupe tient à souligner son inquiétude quant aux répercussions de ces décisions qui ont un impact réel sur la vie des familles et donc sur la société. Il sait que toute diminution d'offres de prestations qui concernent les élèves a un impact direct sur les familles et principalement les femmes qui sont majoritaires dans les familles monoparentales.

Le groupe soutiendra l'avis.